

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2023-02

AVIS est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 4 avril 2023.

Nature et effet :

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le mardi 4 avril 2023 à 20 h, en la salle du Conseil, au 1199, rue Principale, à Saint-Dominique, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative à l'implantation d'un garage attenant à la résidence dans la cour avant de l'immeuble situé au 606, rue St-Dominique (lot n° 4 571 281).

En vertu de l'article 11.4 et de la grille d'usages contenues à l'annexe B du règlement de zonage n° 2017-324, un garage attenant est autorisé à une distance de 7 m de l'emprise de rue.

DONNÉ à Saint-Dominique, ce 15^e jour du mois de mars 2023.

Christine Massé
Directrice générale et greffière-trésorière